

Communiqué de presse

Paris, le 24 Septembre 2019

En l'absence de remboursement, les patientes ne peuvent pas bénéficier des nouvelles recommandations pour le dépistage et le diagnostic des lésions précancéreuses du col de l'utérus

La Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV) s'inquiète de la fracture sociale associée à l'absence de remboursement du test HPV pourtant désormais recommandé pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, mais aussi pour la prise en charge du frottis anormal.

On ne peut que se féliciter de la récente recommandation de l'HAS d'utiliser le test HPV à la place du frottis pour le dépistage du cancer du col de l'utérus chez les femmes de 30 à 65 ans. Le test HPV se fait sur un prélèvement cervico-vaginal, exactement comme le frottis. Il est effectivement plus performant que le frottis. Les meilleures performances du test HPV permettent d'espacer l'intervalle entre 2 tests qui ne seraient alors réalisés que tous les 5 ans contre tous les 3 ans pour le frottis. Il est essentiel de rappeler que l'application de ces recommandations devra se faire dans le cadre du respect strict des recommandations et dans le cadre du dépistage organisé.

Il faut rappeler que l'INCa a recommandé fin 2016 l'utilisation du test HPV dans différentes situations cliniques, comme la surveillance de certaines patientes ou la prise en charge de certaines anomalies au frottis. Depuis, et malgré plusieurs demandes auprès de la caisse nationale d'assurance maladie, le test HPV n'est toujours pas remboursé dans ces nouvelles indications. Cette situation aboutit à un déséquilibre pour la santé des femmes. Actuellement, seules celles qui paient ce test peuvent en bénéficier... Il est important de rappeler que ce sujet concerne toutes les femmes. On estime que, chaque année en France, près de 6 millions de frottis sont réalisés, 50 000 femmes sont traitées pour une lésion du col de l'utérus, environ 3000 cas de cancer du col sont diagnostiqués avec 1000 décès.

Communiqué rédigé au nom de la SFCPCV

A propos de la SFCPCV :

La Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale est une association née en France en 1977 et régie par la loi du 1er juillet 1901. L'association regroupe tous les praticiens de santé qui s'intéressent à la prévention du cancer du col de l'utérus. Son but est d'émettre des recommandations concernant le dépistage du cancer et des lésions précurseurs du col utérin, la pratique de la colposcopie, la prise en charge des lésions dépistées. La SFCPCV participe majoritairement à l'enseignement de la colposcopie et de la pathologie cervico-vaginale en France. Elle a pour objectif de mettre en œuvre une assurance qualité dans la prise en charge des précurseurs du cancer du col mais aussi d'étendre l'influence de l'école Française dans les pays francophones en Europe et dans le monde en collaboration avec la Fédération Européenne de Colposcopie (EFC) et la Fédération Internationale (IFCPC).

Site Internet : <http://www.societe-colposcopie.com/>

Lien pour accéder à la Vidéo questions/réponses à destination du grand public : <https://sfpcv.e-congres.com/fr/#session-grand-public>

CONTACT PRESSE :

Delphine Sebah

06.13.59.45.82 / delphine@stefiz.com